



INFORMATIONS ET CONDITIONS GENERALES 2019

Le masculin est utilisé dans ce document comme terme générique pour tous les moniteurs, monitrices et gymnastes.

Inscription

Pour les nouveaux membres, les frais d'inscription, facturés uniquement la première année, s'élèvent à CHF 40.-, comprenant un t-shirt de société.

La réinscription de votre enfant devra être faite en début de chaque année scolaire au moyen du formulaire que vous recevrez par mail avant les vacances d'été.

Cotisations

Sauf exceptions validées par le comité de la société, la cotisation annuelle est payable sur facture **30 jours après réception**. En cas de retard de paiement, CHF 20.- de frais administratifs seront cumulés par rappels envoyés. En cas de non-paiement trois mois après le premier envoi, le gymnaste se voit sera exclu de la Société.

La cotisation comprend les cours hebdomadaires, les frais d'inscriptions aux concours, la cotisation versée à la Fédération Suisse de Gymnastique (FSG) ainsi qu'à l'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique (ACVG).

La cotisation n'est pas remboursée en cas de démission.

Assurance

Chaque gymnaste doit posséder une assurance accident privée. L'affiliation à la Caisse d'Assurance du Sport est incluse dans la cotisation payée à la société. Il s'agit d'une assurance complémentaire à l'assurance privée pour tout accident gymnique lors de cours ou de manifestation FSG ou ACVG.

Concours et manifestations

Un calendrier des manifestations auxquelles les membres doivent prendre part est remis en début d'année civile.

Par leur inscription, tous les gymnastes (ou leurs représentants légaux pour les mineurs) s'engagent à participer aux concours et manifestations selon les exigences du groupe.

Si un gymnaste ne peut participer à un concours ou manifestations auquel il est inscrit, sans présentation d'un certificat médical, tous les frais seront à sa charge (frais d'inscription, transport, repas, etc.).

Les gymnastes sont également tenus d'apporter leur aide lors des manifestations organisées par la société.

Entraînements

Afin de permettre le bon déroulement des cours, il est demandé aux gymnastes d'être à l'heure en salle et en tenue adéquate.

Pour des raisons de sécurité, et afin d'éviter des pertes et/ou vols, les bijoux et objets de valeurs sont à proscrire.

Il est demandé à chaque gymnaste de respecter les règles de sécurité et de discipline exigées par le moniteur. En cas de non-respect, le gymnaste pourra être averti par le moniteur. En cas de récidive, et en accord avec le comité de la société, le gymnaste pourra être exclu du cours, sans restitution de la cotisation. Ces directives s'appliquent également lors des manifestations et sorties organisées par la société.

Disciplines

La société de gymnastique de Saint-Prex propose différentes disciplines pour tous âges et tous niveaux. L'orientation vers l'une d'elle doit correspondre aux souhaits du gymnaste, mais le moniteur seul décide, en accord avec le comité, du fonctionnement et de l'organisation de celle-ci pour en assurer l'évolution.

Le moniteur peut réorienter un gymnaste s'il ne correspond pas aux exigences requises et dans le but de diriger l'enfant vers la discipline lui correspondant le mieux.

L'affiliation aux groupes participant aux concours n'est possible qu'après le suivi de cours d'essais mis en place par les moniteurs et l'évaluation de ces derniers.

Tenues

Les vêtements, justaucorps et costumes prêtés tout au long de l'année sont la propriété de la société. Toute détérioration ou perte seront facturées au gymnaste.

Démissions

Toute démission doit être annoncée oralement au moniteur et parallèlement par écrit à l'adresse sabrina-annen@bluewin.ch ou par courrier (CP 88, 1162 Saint-Prex).

Communications

Afin d'assurer la transmission des informations, le retour des inscriptions diverses et toutes communications aux membres, les moniteurs et le comité le font par courrier électronique à l'adresse mail indiquée sur le formulaire d'inscription.

Divers

La société de gymnastique de Saint-Prex se réserve le droit de photographier ou filmer ses membres lors des cours, concours ou autres manifestations. Ces photos ou vidéos peuvent occasionnellement être utilisées par la société.

Les changements d'adresse, téléphone et e-mail doivent être communiqués à l'adresse sabrina-annen@bluewin.ch.